


APPEL URGENT
Janvier 2018


Intervenir avant le 3
février 2018

MAROC

Monarchie
constitutionnelle
Souverain:

Mohammed VI

 446 550 km²

 34,38 millions

 Rabat

Peine de mort :

OUI

Torture :

OUI

Le Maroc a
ratifié la
convention
contre la torture
de l'ONU et le
Pacte
international
relatif aux droits
civils et
politiques
(PIRDPC)

Nous vous invitons à
adresser une copie de
modèle de lettre ci-
joint aux autorités
dont l'adresse se
trouve sur la lettre.
Affranchir à 0,79€
pour la Belgique et à
1,45€ pour
l'international.

Action des Chrétiens pour
l'Abolition de la Torture
Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles
acatbelgique@gmail.com/www.acat-
belgique-francophone.be

« Si quelqu'un a soif,
qu'il vienne à moi, et
qu'il boive, celui qui
croit en moi !

Comme dit l'Écriture :
De son cœur couleront
des fleuves d'eau
vive. »
(Jn 7, 37-39)

Le Sahara Occidental est occupé illégalement par le Maroc depuis 1975. Depuis, le Royaume ne cesse de commettre des crimes de guerres à répétition: torture des militants sahraouis, procès inéquitables, détentions sur le territoire marocain ...

Privation de sommeil, d'eau et de nourriture. Violences sexuelles profondément humiliantes. Coups de pieds et coups de poing sur l'ensemble du corps. Insultes ... Tous les moyens sont bons pour affaiblir physiquement et psychologiquement les 24 militants sahraouis arrêtés dans le cadre du démantèlement du camp de Gdeim Izik en 2010. Ce démantèlement s'est déroulé dans la violence, faisant des morts et de nombreux blessés parmi les Sahraouis et les forces de sécurité. Après des jours de supplice en garde à vue, les 24 militants ont tous fini par signer des aveux sur la base desquels ils ont été condamnés par un tribunal militaire en 2013, à l'issue d'un procès outrageusement inéquitable. Malgré l'appel, 19 des accusés ont été condamnés une nouvelle fois à de lourdes peines en juillet 2017, toujours sur la base de leurs aveux forcés.

Des crimes de guerre avérés

Le Sahara Occidental, reconnu par les Nations Unies comme un territoire autonome, est occupé illégalement par le Maroc depuis 1975. Depuis, le Royaume intensifie sa colonisation du territoire, en exploitant allègrement les ressources naturelles et portant quotidiennement atteinte aux libertés fondamentales des Sahraouis. En tant que territoire occupé, le Sahara Occidental est régi par le droit international humanitaire, autrement nommé le droit de la guerre. Tortures, procès inéquitables, détention des accusés sur le territoire du Maroc, déplacements de populations, pillages, puissance occupante : autant de violations graves du droit

international humanitaire perpétrées à l'encontre des prisonniers de Gdeim Izik.

La reconnaissance de ces violations graves est indispensable afin de prouver que le Maroc occupe illégalement le territoire sahraoui. Cette reconnaissance représente l'objectif n°1 pour le Front Polisario et provoque la colère du Maroc.

Engagée depuis longtemps pour la libération des prisonniers sahraouis, l'ACAT se bat pour que la communauté internationale reconnaisse les actes perpétrés par le Maroc pour ce qu'ils sont : des crimes de guerre !



Evocation de moments clefs au Sahara occidental, ex- protectorat espagnol

- Inscription sur la liste des territoires autonomes en 1963.
- Insurrection menée par le Front Polisario contre l'Espagne.
- 1974 : Référendum d'autodétermination organisé par l'Espagne.
- Fin 1975 : Avis de la Cour internationale de justice favorable aux Sahraouis. Le Maroc entame une Marche verte, impliquant 350 000 civils et 20 000 soldats.
- Fuite de milliers de Sahraouis vers des camps en Algérie.
- 1976 : Naissance de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), membre de l'Union africaine et reconnue par des dizaines d'États.
- Septembre 1991 : Déploiement de la Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).
- Fin 2017 : Cessez-le-feu maintenu, le projet de référendum ayant été écarté par le Maroc en 2003. La paix piétine.

Les Nations Unies rappellent le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination même si sur le terrain, 75% de la population est maintenant d'origine marocaine. Mohammed VI propose d'entériner le statut de région autonome du Sahara occidental. Mais le Maroc garderait le contrôle militaire du territoire. Le Front Polisario refuse cette option au nom du droit à l'autodétermination.

(ACAT France)